

laissé vacant le bénéfice d'Ainay, le roi désigna alors Vespasien Gribaldi comme bénéficiaire. Il était archevêque de Vienne quand il en fut pourvu (49).

Depuis l'abbé de Gaddi, tous les revenus de l'abbaye rentraient dans les caisses de l'abbé, qui était alors chargé de faire vivre les moines en leur donnant chaque année blé, vin, bois et argent nécessaires à leur entretien. Mais il arrivait souvent que le fermier général des revenus de l'abbaye ne donnait pas les choses convenues en bonne qualité, de là de graves plaintes qui arrivèrent à l'abbé Gribaldi à son entrée en charge. Une nouvelle transaction intervint alors, 1568, entre les moines et Vespasien Gribaldi, et ce dernier leur octroya pour tenir lieu du blé, vin, etc., portés dans la convention de 1548, des dîmes, domaines et rentes nobles spécifiés dans le nouvel arrangement (50). Le sort des moines d'Ainay devint plus doux et leur vie plus honorable.

L'abbé Gribaldi vint assez rarement visiter son château de Chazay ; notre ville perdait de plus en plus de son importance par la disparition des familles chevaleresques et du prieuré.

(49) *Grand Cart. d'Ainay*, t. II. Introd., p. XXI.

Gribaldi. — D'or au sautoir ancré d'azur. Devise : *Plus penser que dire pour parvenir*.

Vespasien Gribaldi, abbé d'Ainay, archevêque de Vienne, portait : écartelé au 1^{er} et 4^e de gueules au barbeau d'argent couronné d'or ; au 2^e et 3^e d'or à trois fascés de sable et sur le tout d'or au sautoir ancré d'azur.

(Ces armes sont peintes sur un pontifical manuscrit conservé à la bibliothèque de Lyon.)

DISSARD.

(50) Arch. de la Charité. B. 250, ch. 2.